

Association Sportive, Culturelle et d'Entraide du Bas-Rhin

des agents du MEDDE

(Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

Rallye vélo à Strasbourg

8 mai 2013



ASCE 67
couleur passion

www.fnascee.org

I. Le mot du Président de l'ASCE 67

Le sport est un vecteur de rassemblement et de valeurs humaines qu'il est important de faire vivre au sein de notre mouvement associatif.

Avec enthousiasme et avec la ferme volonté de réussir, l'équipe organisatrice de l'ASCE 67 a mis tout en œuvre pour réussir cette manifestation. Organiser un challenge régional par équipe est une tâche à la fois difficile et passionnante qui nécessite beaucoup d'énergie.

En cette période tourmentée, autant pour notre activité professionnelle qu'associative, l'ASCE 67 est heureuse et fière de mettre son travail et son enthousiasme au service de tous pour rassembler les Asceistes lors de ce rallye à vélo organisé dans la capitale européenne.

Tous ensemble faisons de ce rallye à vélo à Strasbourg un inoubliable moment sportif et festif.

Le Président,



Dany SCHLICHTER

II. Organisation générale

II.1. Objet

L'ASCE 67 organise le mercredi 8 mai 2013 (férié) un rallye vélo à Strasbourg (67).

Le rendez-vous est donné au parking de la DREAL Alsace (rue Pierre Nuss, à gauche après la patinoire de Strasbourg – voir plan ci-dessous) à 9h00. La participation à ce rallye n'est pas subordonnée à une qualification préalable. Une équipe devra obligatoirement avoir dans ses rangs deux asceistes (ou ayant-droit) et elle sera composée au minimum de deux personnes et au maximum de six.

Les enfants de moins de 12 ans n'entrent pas dans le critère « composition d'une équipe ».

II.2. Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCE participante doit fournir à l'organisateur la fiche récapitulative (jointe au présent règlement) des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance. Cette dernière devra mentionner la filiation, l'identité et le numéro de la carte fédérale.

Ces inscriptions seront entièrement placées sous la responsabilité du président de l'ASCE participante.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par les membres de l'organisation qui devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCE corresponde à la liste signée par le président de cette dernière,

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part de quelque manière que ce soit au rallye.

II.3. Comité d'organisation

Un comité d'organisation sera mis en place durant toute la durée du rallye. Il aura pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Il sera chargé également de définir les modalités de contrôle des pièces justificatives. Il sera constitué de la façon suivante :

- Le vice-président sport de l'ASCE organisatrice ;

- Un représentant régional ;
- Le vice-président de l'ASCEE organisatrice ;
- Les membres de l'équipe d'organisation du rallye de l'ASCE 67.

Les litiges seront examinés et tranchés par le comité d'organisation.

Les réclamations, concernant des litiges survenus pendant le déroulement de l'épreuve, devront être faites immédiatement auprès du comité d'organisation. Le délai de dépôt n'excédera pas 1/4 d'heure après l'arrivée de la dernière équipe. Les décisions de ce comité seront sans appel.

II.4. Participation

Les modalités de participation aux manifestations collectives organisées à l'échelon régional ou national sont définies dans les règlements correspondants.

Sont admis à participer aux manifestations sportives sous l'égide de la FNASCE :

- Les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE ;
- Les ayants-droit (conjoint et enfants* sans limite d'âge) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée ;
- Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent.

Les participants extérieurs ne sont pas admis.

Chaque participant devra présenter obligatoirement :

- Sa carte d'adhérent ASCE 2013 avec photo et signature,
- Une pièce d'identité.

III. Déroulement

III.1. Objectif du rallye

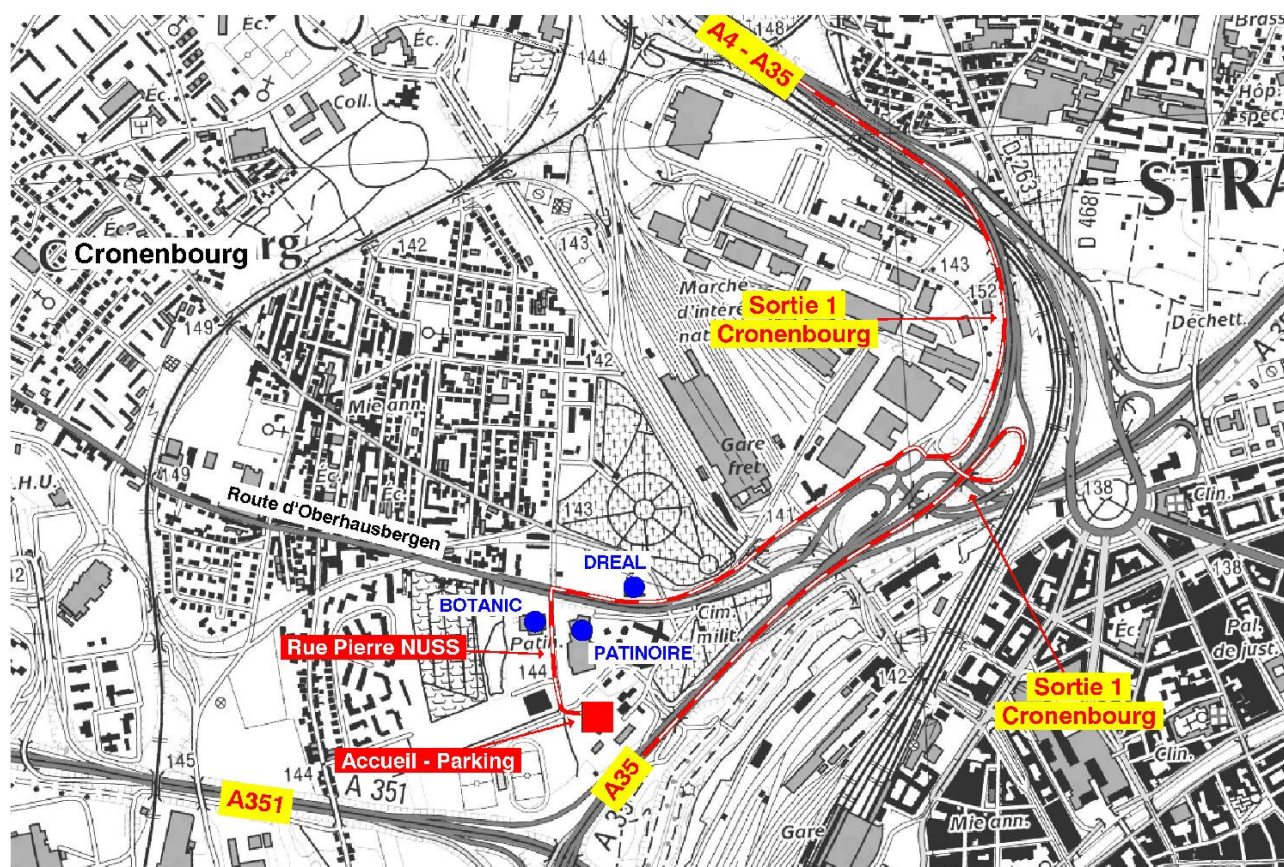
Il s'agit de trouver son chemin en fonction des indications transmises sur la feuille de route, distribuée au départ, de répondre à des questions de culture générale ou ayant un rapport avec les lieux traversés et de participer à de petites épreuves ludiques. Toutes les questions et épreuves seront notées suivant un barème pré-établi.

L'équipe obtenant le meilleur score gagne le challenge. Le classement ne tiendra pas compte du temps mis à accomplir le parcours. Dans le cas où une équipe serait en « perdition », une enveloppe de secours vous sera remise au départ. Elle contient le plan exact du tracé ainsi que les coordonnées des organisateurs. Son ouverture entraînera la disqualification de l'équipe.

III.2. Programme

- 9h00 : Accueil des participants au parking de la DREAL Alsace (rue Pierre Nuss, à gauche après la patinoire de Strasbourg – voir plan ci-dessous). Remise de la feuille de route. Le café est offert.
- 10h00 : Départ effectif et échelonné depuis la gare de Strasbourg
- 13h00 – 13h30 : Arrivées, proclamation des résultats et repas

III.3. Plan d'accès



III.4. Vélo

Chaque participant ramènera son propre vélo pour ce challenge. L'ASCE 67 peut néanmoins aider les participants, moyennant 5 euros par personne, en louant un vélo.

III.5. Participants

Les participants et accompagnateurs devront avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distribution des récompenses,...) pendant toute la durée de la manifestation. **Pendant le rallye, le port du casque et du gilet jaune est obligatoire.** En cas de détérioration de matériels, les frais seront à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

III.6. Arbitrage

L'arbitrage est effectué par le comité d'organisation (cf. art II.3 du règlement particulier).

III.7. Classement

Un classement sera établi pour l'attribution du challenge régional par équipe. Le challenge sera attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur score.

III.8. Récompenses

Des récompenses seront remises, en fonction de leur classement, aux équipes participantes et à la discrétion des organisateurs.

IV. Divers

IV.1. Assurances

L'ASCE organisatrice devra être titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCE qui ont adhéré au contrat fédéral. Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaire d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident. Ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des associations qui ont adhéré au contrat fédéral. L'ASCE organisatrice et la Fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE organisatrice devra faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite ASCE. Toute déclaration de sinistre sera obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'ASCE. Elle sera envoyée à l'assurance de la fédération, « service sinistres et contentieux ». Les copies seront conservées à l'association d'origine.

IV.2. Acceptation du règlement.

Par le fait de son inscription, toute participant au challenge et adhérant en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

IV.3. Droit à l'image

Chaque participant à une organisation régionale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de la dite photo.

IV.4. Cas de force majeure

En cas de force majeure, le comité organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

IV.5. Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCE.

IV.6. Inscriptions

Tout participant à ce challenge devra s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint avant le 30 avril 2013.



Challenge régional par équipe

Rallye à vélo

Mercredi 8 mai 2013

Fiche d'inscription individuelle

PARTICIPANTS

NOM(S) :

PRENOM(S) :

N° CARTE ASCE :

DATE(S) DE NAISSANCE :

SERVICE :

NUMERO DE PORTABLE :

FRAIS D'INSCRIPTION & REPAS (cocher les cases) :

- Location d'un vélo (5,00 €) x
- Repas (10,00 €) x
- Repas gratuit – de 18 ans) x
- TOTAL :

Date & signature

Contact dans votre ASCE :

Patrice RUFFENACH

Vice-Président Sport

03.88.13.05.54

patrice.ruffenach@developpement-durable.gouv.fr

